

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Saint-Pouange**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	14	14 + 1 pouvoir

Date de convocation 24 avril 2026
--------------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Olivier DUQUESNOY**, Maire.

Présents : **SAMSON-SEVESTRE Matthieu, LINAT SALAMI Emilie, GOSSO Brigitte, de MARCH Stéphane, BOUTTEN Gérard-Antoine, CADET Déborah, PREAUX Delphine, CUILIERE Guillaume, VIGNERON Julien, BELL Kristelle, OLIVEAU Eloïse, DUQUESNOY Olivier, FLISOT Mélanie, THOMAS Christian.**

Absents : .

Représentés : **DRUMINY Maxence pouvoir donné à BOUTTEN Gérard-Antoine.**

**Madame OLIVEAU Eloïse** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Désignation d'un délégué au sein de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)**

**N° de délibération : 2026042809**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	1	15	0	0	0

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique et comme le prévoit l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole a créé en 2017, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission a pour rôle d'évaluer financièrement chaque transfert de compétence communale à l'intercommunalité.

Elle est aussi chargée d'évaluer financièrement chaque restitution de compétence intercommunale aux communes membres de l'intercommunalité.

La CLECT se réunit alors pour établir un rapport d'évaluation financière du transfert ou de la restitution de compétence. Ce document est ensuite soumis à l'avis de chaque conseil municipal des 81 communes membres de Troyes Champagne Métropole.

Chaque commune membre de Troyes Champagne Métropole doit être obligatoirement représentée au sein cette commission par un élu du conseil municipal.

En ce début de mandat, il appartient au conseil municipal de désigner un représentant de la commune pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Troyes Champagne Métropole :

Au terme de cet exposé, il vous est proposé :

De désigner Matthieu SAMSON-SEVESTRE pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Troyes Champagne Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la désignation de la personne proposée.

Fait et délibéré les jour, mois et an  
susdits.

Pour extrait conforme  
Olivier DUQUESNOY,  
Maire



Olivier DUQUESNOY  
2026.05.11 08:02:38 +0200  
Ref:10968236-16537679-1-D  
Signature numérique  
le Maire

OLIVIER DUQUESNOY